# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2016/14PR Mai 2016

- Points de contact du Codex Aux:

- Organisations internationales intéressées

Du: Secrétariat,

Commission du Codex Alimentarius,

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

Courriel:codex@fao.org, Viale delle Terme di Caracalla.

00153 Rome, Italie

OBJET: DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (REP16/PR)

Le rapport de la quarante-huitième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-neuvième session (Rome – Italie, 27 juin - 1er juillet 2016).

**PARTIE A:** QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-**NEUVIÈME SESSION:** 

- 1. Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5/8(par. 113, Annexe II).
- 2. Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale : groupes de produits sélectionnés - Groupe 20 Graminées et Céréales à l'étape 5 (par. 141, Annexe X).
- Avant-projet de Directive sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides à l'étape 5 (par. 163, Annexe XI).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant formuler des observations sur les questions ci-dessus peuvent le faire en écrivant, conformément à la Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés (Partie 3 – Procédure uniforme pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), par courriel, à l'adresse susmentionnée avant le 31 mai 2016.

#### **PARTIE B: DEMANDE DE COMMENTAIRES ET D'INFORMATIONS**

4. Calendrier 2017 pour les évaluations de la JMPR (par. 169 et 182, Annexe XII)

Les gouvernements et organisations internationales (sponsors) ayant nominé des composés pour évaluation par la JMPR 2017 pour de nouveaux usages (LMR supplément aires) sont invités à envoyer des preuves documentées des labels autorisés et es BPA avant le 31 mai 2016 à :

- Ian Reichstein, Director, National Residue Survey, Department of Agriculture and Water Resources, Email: Ian.Reichstein@agriculture.gov.au;
- Yong Zhen Yang, FAO JMPR Secretary, E-mail: YongZhen.Yang@fao.org;
- Philippe Verger, WHO JMPR Secretary, E-mail: vergerp@who.int;
- CCPR Secretariat, Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry of Agriculture (ICAMA), E-mail: ccpr@agri.gov.cn; and
- Codex Secretariat, Codex Alimentarius Commission, Joint FAO/WHO Food Standards Programme, E-mail: codex@fao.org
- 5. Questions se rapportant à la réunion de la JMPR 2016 y compris les formulaires de préoccupations (par 28 – 112, Annexe XII).

Les pays et observateurs spécifiés sous leurs composés individuels concernant des questions se rapportant à la JMPR 2016 (p.ex. BPA, évaluation de résidu, évaluation d'apport etc.) sur des pesticides/produit(s) spécifiques devant être examinés par la JMPR 2016, y compris la soumission de formulaires de préoccupation accompagnés des données nécessaires sont invités à envoyer les informations ou données avant le 30 juin **2016** à :

REP16/PR iii

- Yong Zhen YANG, FAO JMPR Secretary, E-mail: YongZhen.Yang@fao.org;
- Philippe VERGER, WHO JMPR Secretary, E-mail: <a href="mailto:vergerp@who.int">vergerp@who.int</a>;
- CCPR Secretariat, Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry of Agriculture (ICAMA), E-mail: ccpr@agri.gov.cn; and
- Codex Secretariat, Codex Alimentarius Commission, Joint FAO/WHO Food Standards Programme, E-mail: codex@fao.org

Les gouvernements et organisations internationales (sponsors) spécifiés sous les composés individuels repris dans le document REP 16/PR, Annexe XII, concernant des questions se rapportant aux futures réunions de la JPMR (BPA, évaluation de résidus, évaluation d'apport, etc.) sur des pesticides/produit(s) spécifiques devant être examinés lors des années suivantes par la JMPR, sont invités à envoyer ces informations ou données <u>un an avant</u> que la JMPR n'examine lesdits composés, et ce aux adresses reprises ci-dessus.

REP16/PR iv

# **RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS**

La 48e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides est parvenue aux conclusions suivantes :

# QUESTIONS PRÉSENTÉES POUR ADOPTION PAR LA 39<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION

# Avant-projets de normes et textes apparentés

Avant-projets de LMR pour les pesticides à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6/7) (par. 113 Annexe II);

- Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale :
   Groupes de produits sélectionnés Groupe 021 Légumineuses de céréales à l'étape 5 (par. 141, Annexe X);
- Avant-projet de Directive sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides à l'étape 5 (par. 163, Annexe XI).

### Autres questions pour adoption/approbation

- Limites maximales de résidus de pesticides recommandées pour révocation (par. 113, Annexe III) ;
- Calendrier du Codex et listes de pesticides à évaluer en priorité par la JMPR (par. 182, Annexe XII).

#### QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION

#### Le Comité:

- a pris note des questions soumises au Comité par la Commission et ses organes subsidiaires et a confirmé
  que l'orientation reprise dans le Manuel de procédures et dans les *Principes pour l'analyse de risque*appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides sont suffisant pour garantir une gestion des
  travaux transparente et efficace et que dès lors, une directive supplémentaire n'est pas nécessaire (par.
  9);
- est convenu de retenir plusieurs projets et avant-projets de LMR de pesticides dans l'attente des évaluations de la JMPR (par. 114, Annexes IV et V);
- est convenu de retirer plusieurs projets et avant-projets de LMR de pesticides en vue de l'avancement des LMR correspondantes pour adoption par la Commission (par. 114, Annexe VI);
- est convenu de retenir le Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées, Groupe 015 Légumes secs, Groupe 014 Légumineuses en attendant la finalisation de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* se rapportant aux groupes de végétaux lors de sa prochaine session (par. 126 et 134, Annexes VII, VIII et IX) :
- est convenu d'examiner à nouveau le regroupement des cultures pour les Groupes 021 Herbes pour la production de sucres ou sirops et le Groupe 024 Graines pour boissons et sucreries lors de sa prochaine session comme faisant partie de la révision en cours de la Classification des produits destinés à la consommation humaine et animale (par. 145 et 150);
- est convenu de poursuivre le travail sur des exemples de sélection de produits représentatifs pour les végétaux et autres groupes de produits en parallèle avec la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale en vue de l'inclusion dans les Principes et Directive pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour les groupes de produits (par. 157);
- est convenu lors de sa prochaine session d'examiner les avantages et défis que peut présenter l'éventuelle révision des équations ACTEI et son impact sur la gestion des risques, les objectifs de protection des consommateurs et le commerce (par. 193).

Résumé et conclusions	iv
Rapport de la 48e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides	1
État d'avancement des travaux	21
TABLE DES MATIÈRES	
	Paragraphes
INTRODUCTION	
OUVERTURE DE LA SESSION	
DIVISION DES COMPÉTENCES	
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (Point 1 de l'ordre du jour)	
DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS (Point 2 de l'ordre du jour)	7
QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES	
(Point 3 de l'ordre du jour)	8 - 9
QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 4a de l'ordre du jour)	
13	
QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 4b de l'ordre du jour)	14 - 18
RAPPORT DE LA JMPR 2015 SUR DES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (Point 5a de l'ordre du jour)	19 - 26
RAPPORT SUR LES RÉPONSES DE LA JMPR 2015 À DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES SOULEVÉES PAR LE CCPR (Point 5b de l'ordre du	0.7
	21
PROJETS ET AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE À L'ÉTAPE 7 ET À L'ÉTAPE 4	
(Point 6 de l'ordre du jour)	28 -114
Remarques générales	
Lindane (48)	44
Méthidathion (51)	35 -
Chlorothalonil (81)	37 -
Éthéphon (106)	40 - 41
Phorate (112)	42
Cypermethris (118)	43
Triazophos(143)	44
Cyhalothrines (y compris lambda) (146)	45 - 46
Propiconazole (160)	47 - 49
Profénofos (171)	50
Bentazone (172)	51
Buprofézine (173)	. 52-53
Abamectine (177)	54-57
Bifenthrine (178)	58 - 60
Dithianon (180)	
Penconazole (182)	
Fenpropathrine (185)	64
Tébuconazole (189)	65 - 68
Imidaclopride (206)	
Cyprodinil (207)	
Trifloxystrobine (213)	
DIJENOCONAZOJE (ZZ4)	7.3

REP16/PR vi

Diméthomorphe (225)	74
Pyriméthanil (226)	75
Spirotétramate (234)	76 - 77
Fluopyram (243)	78 -80
Acétamipride (246)	81 - 82
Flutriafol (248)	83 - 85
Fluxapyroxade (256)	86 - 88
Cyantraniliprole (263)	89 - 90
Imazapic (266)	91
Imazapyr (267)	92
Imazamox (276)	93
Acétochlore (280)	94 - 97
Cyazofamide (281)	
Flonicamide (282)	
Fluazifop-P-Butyle (283)	
Flumioxazine (284)	
Flupyradifurone (285)	
Lufénuron (286)	
Quinclorac (287)	
Retrait des composés de la liste des pesticides Codex	
État des limites maximales de résidus de pesticides	113 - 114
DOCUMENT DE DISCUSSION SUR L'IMPACT DU DÉPLACEMENT DE <i>VIGNA</i> SPP SOUS HARICOT (SEC) SUR LES CXL POUR LE POIS (SEC) (Point 7 de l'ordre du jour)	115 - 121
GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS (GROUPE 015 – LÉGUMES SECS)	
(Point 8a de l'ordre du jour)	
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA <i>CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS</i> À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : À L'ÉTAPE 4 : GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 014 LÉGUMES SECS (Point 8b de l'ordre du jour)	122 - 126
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA <i>CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE -</i> GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 011 – LÉGUMES-FRUITS CUCURBITACÉES	
(Point 8c de l'ordre du jour)	127 - 134
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA <i>CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE -</i> GROUPES DE VÉGÉTAUX – GROUPE	
020 LÉGUMINEUSES DE CÉRÉALES (Point 8d de l'ordre du jour)	135 – 141
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA <i>CLASSIFICATION DESPRODUITS DESTINÉS</i> À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE - GROUPES DE VÉGÉTAUX – GROUPE	
020 HERBES POUR LA PRODUCTION DE SUCRES OU SIROPS (Point 8 e de l'ordre	
du jour)	142 - 145
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA <i>CLASSIFICATION DESPRODUITS DESTINÉS</i> À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE - GROUPES DE VÉGÉTAUX – GROUPE	
024 GRAINES POUR BOISSONS ET SUCRERIES (Point 8f de l'ordre du jour)	146 - 150
AVANT-PROJET DE TABLEAUX SUR LA SÉLECTION ET LES EXEMPLES DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS (POUR INCLUSION DANS LES <i>PRINCIPES ET DIRECTIVES</i> POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES	
POUR CERTAINS GROUPES DE PRODUITS) (Point 8g de l'ordre du jour)	. 151 - 157
Termes de référence du GTE sur la révision de la Classification	158

	ET DE DIRECTIVES SUR LES CRITÈRES DE PERFORMANCE ETHODES D'ANALYSE VISANT À DÉTERMINER LES RÉSIDUS	
DE PESTICIDE	S (Point 9 de l'ordre du jour)	. 159 - 163
À ÉVALUER E	NT DU CALENDRIER ET DES LISTES CODEX DE PESTICIDES N PRIORITÉ (Point 10 de l'ordre du jour)	
	STIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 11 de l'ordre du jour)	
	evées : une proposition d'approche de la gestion des risques pour aborder la	104 154
	oduits chimiques dans les aliments présentant un très faible niveau de préoccupation	on
de santé publiq	·	195
	entation pour l'évaluation des risques utilisant un facteur d'infusion pour	
	de LMR de pesticides dans le thé	196 - 197
	DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)	
	LISTE DES ANNEXES	
		Pages
ANNEXE I	LISTE DES PARTICIPANTS	23
ANNEXE II	AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES	
	(À L'ÉTAPE 5/8)	42
ANNEXE III	LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES RECOMMANDÉES POUR RÉVOCATION	53
ANNEXE IV	PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 7)	58
ANNEXE V	AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 4)	59
ANNEXE VI	PROJET ET AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES RETIRÉS PAR LE CCPR	61
ANNEXE VII	PROJET DE RÉVISION DE LA <i>CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS</i> À <i>L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE</i> : GROUPE 015 LÉGUMES SECS (À L'ÉTAPE 7)	62
ANNEXE VIII	PROJET DE RÉVISION DE LA <i>CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS</i> À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPE 014 LÉGUMINEUSES (À L'ÉTAPE 4)	
ANNEXE IX	AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPE 011 LÉGUMES-FRUITS, CUCURBITACÉES (À L'ÉTAPE 4)	
ANNEXE X	PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPE 020 LÉGUMNEUSES DE CÉRÉALES (À L'ÉTAPE 5)	
ANNEXE XI	AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR LES CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LES MÉTHODES D'ANALYSE EN VUE DE LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 5)	
ANNEXE XII	CALENDRIERS CODEX ET LISTES DES PESTICIDES À ÉVALUER EN PRIORITÉ PAR LA JMPR	

REP16/PR viii

#### LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

DJA Dose journalière acceptable

ALINA Association d'Amérique Latine des Industrie Agrochimiques Nationales

DrfA Dose de référence aiguë

UA Union africaine

CAC Commission du Codex Alimentarius

CCMAS Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

CCPR Comité du Codex sur les résidus de pesticides

CCRVDF Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

CLI CropLife International CRD Document de séance

CXL Limite maximale de résidus de pesticide Codex

EAJ Estimation de l'apport journalier

AESA Autorité européenne de sécurité des aliments

CSE Critère sanitaire environnemental
LMRE Limite maximale de résidus étrangers

UE Union européenne

GTE Groupe de travail électronique

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

BPA Bonnes pratiques agricoles (dans l'usage des pesticides)

GEMS/Food Système mondial de surveillance de l'environnement – Programme de surveillance et

d'évaluation de la contamination alimentaire

BPL Bonnes pratiques de laboratoire

HR Résidus les plus élevés dans la portion comestible d'un produit découverte dans des

essais utilisés pour estimer un niveau maximum de résidus dans le produit

AIEA Agence internationale de l'énergie atomique
AJEI Apport journalier estimatif international
ACTEI Apport à court terme estimatif international

IGG Groupe intergouvernemental de la FAO (IGG) sur le thé

JECFA Comité d'experts mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires

JMPR Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides

LOQ Limite de quantification
LMR Limite maximale de résidu

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

PAD Base de données d'attributs de pesticides

GTP Groupe de travail physique

RIVM Institut national de la santé publique et de l'environnement

MREC Médiane de résidus en essai contrôlé

DJT Dose journalière tolérable

TTC Seuil toxicologique de préoccupation

USA États-Unis d'Amérique GT Groupe de travail

OMS Organisation Mondiale de la Santé
OMC Organisation Mondiale du Commerce